

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 MARS 2011, À 17 HEURES 45 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Richard Fauchon
Monsieur Rock Carrier

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert assiste à la rencontre.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

Séance d'ajournement du 14 mars 2011 à 17h45

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Refinancement du règlement 04-2002 au montant de 549 100\$
 - Acceptation de l'offre de la Caisse populaire au taux de 3.52%
 - Modification du règlement 04-2002 par résolution
- 4- Varia: A) B) C) D)
- 5- Période de questions
- 6- Clôture de l'assemblée

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

58-03-2011

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'ajournement de la rencontre de mars 2011 soit par la présente ouverte.
ADOPTÉE

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

59-03-2011

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
Que l'ordre du jour soit accepté.
ADOPTÉE

Refinancement du règlement 04-2002 au montant de 549 100\$

Acceptation de l'offre de la Caisse populaire au taux de 3.52%

60-03-2011

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Populaire Desjardins du Sud de l'Etchemin** pour son emprunt du 21 mars 2011 au montant de 549 100 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-2002, au pairⁱ échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

51 000 \$	3.5200 %	21 mars 2012
52 900 \$	3.5200 %	21 mars 2013
55 200 \$	3.5200 %	21 mars 2014
57 300 \$	3.5200 %	21 mars 2015
332 700 \$	3.5200 %	21 mars 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

Modification du règlement 04-2002 par résolution

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 04-2002, la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford souhaite emprunter par billet un montant total de 549 100 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

61-03-2011

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard

APPUYÉ PAR : Madame Lisette Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 549 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 04-2002 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire M. Hector Provençal et la secrétaire-trésorière Madame Lyse Audet ou son adjointe Madame Linda Gilbert.

QUE les billets soient datés du 21 mars 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	51 000 \$
2013.	52 900 \$
2014.	55 200 \$
2015.	57 300 \$
2016.	59 600 \$ (à payer en 2016)
2016.	273 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 04-2002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Varia

Période de questions

Clôture de l'assemblée

61-03-2011

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE la présente séance d'ajournement est close, il est 18h03.
ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, Maire

Lyse Audet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale
